



## PROCÈS VERBAL

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Le 01 avril 2017, les habitants de La Belliole, dûment convoqués se sont réunis à la salle des associations, place Oscar Fourcroy, pour y tenir l'assemblée générale ordinaire de l'association sportive et culturelle – ASCB.

Le président Mr Bertin ouvre la séance à 17h00.

Les présents sont au nombre de 9 plus 1 pouvoir (Vilajosana Joachim à Daniel Dubuis).

Le Président présente le rapport moral sur la période janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2016. Un compte rendu est fait manifestation par manifestation ou activité :

- Concours belote
- Repas de printemps
- Repas du village
- Vide grenier
- Fête médiévale
- Concert Marinonka
- Repas de Noël

A l'issue du bilan certaines activités ne seront pas reconduites faute de participants.

La Médiévale ne sera pas reconduite nous n'avons pas une équipe suffisante pour cela.

Pour le reste, c'est une réussite et le président remercie les participants qu'ils soient intervenants ou visiteurs.

Remerciement aussi aux sponsors pour le concert et à la municipalité pour son soutien.

**Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.**

La parole est ensuite donnée à Mr Dubuis – trésorier, pour la présentation du rapport financier.

Le solde actuel de l'ASCB au Crédit Agricole de Saint Valérien est de 5698,42 € auquel il faut ajouter un fond de caisse en liquide de 65€35.

Pour rappel le solde 2016 était de 5563,64 €

Le stock marchandises, principalement des boissons, est estimé à 26 €.

Un reste à payer de 47€40 au profit de Daniel Dubuis pour fourniture d'Irancy lors du dernier repas sera débité en 2017.

Un bilan financier manifestation par manifestation est présenté.

Le solde de nos activités 2016 est négatif de 7,73€ dû à une perte conséquente de 478€95 lors de la médiévale gâchée par la météo.

Le rachat par les membres ASCB de produits non consommés nous permet quand même de sortir en positif de 133€71

**Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.**

Mr Dubuis repasse alors la parole au président qui annonce que conformément aux statuts, le CA est démissionnaire de fait, et fait appel des candidatures pour un nouveau CA.

Les membres de l'ancien CA se représentent à l'exception de Monsieur Michaud.  
Madame Delaunay se présente.

**Le Conseil d'Administration est élu à la majorité absolue** et se compose alors de :

Mesdames :            Delaunay  
                             Harter

Messieurs :           Bertin  
                             Jarrige  
                             Vilajosana  
                             Fornara  
                             Dubuis

Aucune question diverse n'étant portée à la connaissance de l'assemblée, **la séance est levée à 17h45.**

S'ensuit alors un vote du conseil d'administration pour les poste de président, secrétaire, trésorier.

Les candidats sont :

Mr Bertin Pascal et Mr Jarrige Gwenaël au poste de président

Mr Dubuis Daniel aux postes de secrétaire et trésorier.

**Rappel :**

**Une association peut ne comporter que 2 membres, la loi de 1901 implique donc implicitement le cumul des responsabilités.**

Un vote à main levé pour le poste de président est effectué.

Le résultat est :

4 voix pour Mr Bertin

6 voix pour Mr Jarrige (Mr Dubuis ayant voté pour 2)

Mr Jarrige est élu président.

Mr Bertin démissionne alors du CA mais reste bénévole de l'ASCB.

Mr Dubuis seul candidat au poste de trésorier – secrétaire est élu.

Fait à La Belliole le 01 janvier 2017

Le président

le secrétaire

scrutateur 1

scrutateur 2

G.Jarrige

D.Dubuis

Pj :

Rapport moral du président

Rapport financier du trésorier